

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



**Objet : Marché subséquent n°4 - Taille architecturée - Accord-cadre
"Prestations de tailles et d'abattages d'arbres sur la commune de
Villeneuve d'Ascq"**

N° : VA_DEC2021_202
Service : Direction de la VEEP

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette
qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le
cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le
seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à
1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure le marché repris en objet avec l'entreprise SMDA sise 28 rue Roger
Hennequin - 78190 TRAPPES, pour :

- Le Lot EST : COUSINERIE - ANNAPPES - POSTE - BRIGODE - RESIDENCE -
ASCQ, pour un montant de 12 994,00 € HT soit 15 592,80 € TTC.

Imputation comptable : 61521 823 2510

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 25 mai 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-180045-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 1 juin 2021